

18 février 2019

Communiqué de presse pour diffusion immédiate -30-

Réponse du Grand-Chef Benoît Lavoie à l'article de La Presse du 16 février dernier

Chère Mme. Isabelle Hachey,

Aujourd'hui le 18 février 2019, je réponds à votre article du 16 février 2019 écrit dans le journal La Presse. Comme dans mes habitudes, je ne commenterai pas les sections de votre article qui ne me concernent pas.

Cependant, pour répondre à la partie qui me concerne dans La Presse, je vous précise que j'ai déjà répondu à l'article du 6 novembre 2018 écrit par M. Darryl Leroux dans le journal le Devoir du 13 novembre 2018.

Premièrement, il est regrettable de constater que les personnes responsables du journal le Devoir ignorent les informations concernant la Nation Métisse du Soleil Levant, et ce, en faisant omission de la parution de mon article en réponse aux allégations de M. Leroux. Je vous invite personnellement à prendre le temps de lire cet article sur notre site internet: Nation Métisse du Soleil Levant, alors que je réponds à M. Darryl Leroux concernant le même sujet que vous alléguiez dans l'article du 16 février dernier.

Mme. Isabelle Hachey, vous reprenez seulement une partie de mon témoignage en enquête préliminaire d'octobre 2016, témoignage devant les avocats de la Couronne dans l'affaire Éric Parent au palais de justice de New-Carlisle. En faisant cela, Mme. Hachey, vous faites fi de l'intégralité des informations en projetant mon témoignage d'une manière qui omet une majorité d'informations concernant les enjeux suivants: la proposition d'ententes sur les droits de chasse avec la Nation Mig'maq et la façon dont le gouvernement du Québec voulait octroyer aux Mig'maq une réserve non rentable.

Comme vous le lirez dans mon article du 13 novembre 2018 en cliquant sur le lien en page d'accueil du site de la Nation Métisse du Soleil Levant. Dans la partie où je réponds à M. Leroux, vous y lirez un aperçu des faits véridiques de cette pourvoirie que le gouvernement du Québec négociait avec la Communauté Mi'gmaq de Gesgapegiag.

La dite réserve Baldwin a été abandonnée en 1996 par le gouvernement du Québec parce qu'elle n'était pas rentable. J'ai travaillé sur cette réserve comme agent de conservation de la Faune du Québec et je suis en connaissance de cause avec preuves vérifiables sur les motifs ayant contribué à son abandon et sa non rentabilité. Ceci étant dit, il se trouve que cette pourvoirie n'était tellement pas rentable économiquement. Ils ont brûlé les bâtiments de pourvoirie avant de la céder au public

et j'en suis témoin. D'autre part à l'époque, aucun dit blanc ne voulait investir dans cette pourvoirie. Si le gouvernement du Québec, était aussi transparent qu'il le prétend, il aurait offert la Réserve Chics-Chocs à la Communauté Mi'gmaq de Gesgapégiag, la réserve Chics-Chocs étant très rentable. De plus, j'avais personnellement donné mon appui aux Mi'gmaqs de Gesgapégiag sur ce projet.

En deuxième temps, en ce qui concerne nos droits de chasse il se trouve qu'effectivement, en 2004 et 2005 lors de nos chasses traditionnelles à l'orignal dans les Chics-Chocs en Gaspésie, M. Raymond Cyr nous informait que nous avions des droits constitutionnels Autochtones Métis, considérant que nous sommes Métis par notre généalogie, notre occupation du territoire, pratiques des traditions et coutumes. Il se trouve qu'à ce moment nous étions dans l'ignorance de ces droits.

M. Raymond Cyr en 2004 nous parle à l'occasion de soupers traditionnels lors de la chasse à l'orignal. Il nous informe qu'un dénommé Steeve et Ronny Powley ont gagné en Ontario leurs droits de chasse protégés par l'article 35 de la Constitution Canadienne et que **les 9 juges de la Cour Suprême du Canada avaient avisé les Métis de réclamer leurs droits constitutionnels** avant que des ententes soit signées avec les Premières Nations et que ces ententes pourraient nous priver de ces droits constitutionnels protégés à jamais.

Suite à ces faits en 2004, 2005 et 2006 nous sommes avisés de ce jugement et d'autres jugements de jurisprudence à cet effet. Je vous invite d'ailleurs à vérifier nos généalogies et les cas de jurisprudence existants à ce jour.

En terminant, je vous suggère de vous questionner et vous informer sur les intentions et actions de transparence du gouvernement de cette époque, et je vous demande de cesser de condamner les Métis, tout spécialement la Nation Métisse Soleil Levant de la Gaspésie, berceau des toutes premières alliances européennes-micmaques, qui veulent nourrir leurs familles sur un territoire non cédé par nos ancêtres et par nous-mêmes : les Métis et les Mi'gmaqs, signataires de traités.

La culture et l'identité Métisse qui nous est propre est aussi évidente qu'un Canadien est Canadien.

Bien à vous,

Benoît Lavoie

Grand-Chef Nation Métisse du Soleil Levant, Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

Site de la Nation Métisse du Soleil Levant:

<http://www.metisgaspesie.com/indexFr.php?langue=FR>

Contact: Chef Benoît Lavoie Courriel: metissegaspesie4825@gmail.com

Téléphone: 418-392-4825